Motion proposée au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Séance du 14 Avril 2011

(version pdf)

Les membres du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) ont pris connaissance de l'existence et du contenu d'un texte que le Vice Président du Conseil d'Administration (VPCA) a envoyé le 21 mars à tous les directeurs de composantes à la suite de la délibération du CEVU du 17 mars.

Ils déplorent que ce texte qui les concerne directement ne leur ait pas été communiqué officiellement, ce qui témoigne d'une attitude méprisante du VPCA à leur égard.

Par ce texte, il apparaît que le VPCA a décidé seul de déposséder le CEVU de ses prérogatives les plus importantes concernant la gestion des études, de l'offre de formation et de l'animation de la vie universitaire. De facto, il place le CEVU sous tutelle du Conseil d'Administration (CA).

Les membres du CEVU interpellent les membres du CA, au nom de qui il semble que la décision du VPCA a été prise et souhaitent leur transmettre les points suivants :

- Le CEVU est pleinement conscient des responsabilités nouvelles qui incombent à notre université confrontée à de nouveaux modes de fonctionnement et de gestion. Contrairement à l'appréciation du VPCA, il n'a nullement le sentiment d'avoir ignoré les orientations générales décidées par la direction de l'université : Présidence et Conseil d'Administration. Dont il ne remet pas cause les prérogatives en termes de budget.

- Le CEVU ne peut accepter d'être privé de ses missions essentielles.

- Il revendique avec force de pouvoir continuer à délibérer, à émettre des propositions et

des avis sur tous les points qui touchent aux études et à la vie universitaire.

Montpellier le 13 avril 2011.